



**Déclaration de Mme Fatou Bensouda, Procureur Adjoint
de la Cour pénale internationale**

Conakry, Guinée – Vendredi 19 février 2010

Fatou Bensouda : La Guinée, la Cour pénale et l'ensemble de la Communauté internationale vont travailler ensemble pour rendre justice aux victimes guinéennes.

Mesdames, Messieurs,

Le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale vient de terminer sa mission en Guinée. Je voudrais remercier les autorités guinéennes en particulier le Président par intérimaire Konaté et le Premier Ministre Monsieur Doré de leur coopération, je voudrais dire aussi aux victimes que j'ai rencontrées et à la société civile l'importance que j'ai attachée à mes contacts avec elles, j'ai été particulièrement frappée par le courage des associations des femmes. Le 28 septembre 2009, au Stade de Conakry et environs, les Guinéens ont été confrontés à des crimes atroces.

Des hommes en uniformes se sont attaqués à des civils. Ils ont tué et blessé. En plein jour, ils ont brutalisé, violé, et soumis des femmes à des violences sexuelles inouïes.

Au lendemain de ces événements, la Communauté internationale par la voie du groupe de contact sur la Guinée - qui rassemble

parmi d'autres la CEDEAO, l'Union Africaine, l'ONU, les pays africains membres du Conseil de la Sécurité, ainsi que les membres permanents du Conseil - a rappelé qu'il ne pouvait y avoir d'impunité pour les principaux responsables de ces crimes. Ils seraient jugés soit par les autorités guinéennes, soit par la Cour pénale internationale. Il n'y a pas de troisième option. Le procureur de la Cour pénale internationale Luis Moreno-Ocampo a annoncé le 14 octobre 2009 que la situation en Guinée était placée sous examen préliminaire, il a pris contact avec les Etats de la région en particulier le chef de l'état du Burkina Faso le président Blaise Compaore pour expliquer son action. Tous ont convenu que la justice devait suivre son cours pour que de telle violence ne se reproduise pas. La Guinée est un Etat Partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, faisant donc partie intégrante du système judiciaire guinéen, et ces quelques jours de travail en Guinée ont confirmé que les institutions guinéennes et la Cour pouvait travailler de manière complémentaire. Soit les autorités guinéennes peuvent poursuivre elles-mêmes les principaux responsables, soit elles se tourneront vers la Cour pour le faire. En tant que Procureur adjoint de la Cour pénale internationale, je retire de cette visite le sentiment que des crimes de l'ordre de crime contre l'humanité ont été commis. C'est un traumatisme pour toute la Guinée, pour tous les voisins de la Guinée, pour toute l'Afrique et pour l'ensemble de la Communauté internationale. Mais la Guinée peut aussi devenir un exemple. Si les Guinéens jugent les principaux responsables de ces crimes atroces., cela servira la paix et la réconciliation en Guinée.